

L'AMBIGUÏTÉ DE LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS SUR LA POLICE RUSSE PAR LE SERVICE DE PRESSE DE LA POLICE : L'EXEMPLE DE LA RÉGION DE TIOUMEN

En Russie, on dit :

« Si on payait la police pour les résultats, nous épargnerions des millions. »

Les problèmes concernant le rôle et le fonctionnement de la police sont souvent discutés dans les sociétés contemporaines, en Russie comme ailleurs. La revue *Forbes Russia* a publié en janvier 2011 « la cote de la méfiance » pour signaler que la Russie prend la première place en ce qui concerne la méfiance des citoyens envers la police, alors qu'en France cette cote de méfiance ne prend que la deuxième place [Lewin, 2011].

En Russie, le service de presse de la police a comme objectif principal de coopérer avec l'opinion publique, les citoyens et les médias pour donner une image positive de la police. En dépit de cet effort considérable réalisé par ce service, certaines ambiguïtés dans le traitement et la gestion des documents officiels apparaissent très nettement. Les agents de police assurent qu'ils sont ouverts aux médias, mais leur pratique montre un tout autre comportement. Selon eux, c'est en toute liberté d'expression que les services de presse accordent aux médias toute l'information nécessaire dans plusieurs domaines de la communication. « La presse attachée à la police soutient le travail des agents de police en écrivant régulièrement des articles dans des revues spécialisés, elle produit des émissions thématiques à la télévision et à la radio, elle renouvelle l'information sur les sites Internet de la préfecture de police. Outre ces interventions, les chefs et les dirigeants de la police font des apparitions très régulières, organisent des conférences de presse, produisent les documents typographiques et vidéos sur les problèmes actuels » (Barsuk, 2006). Leur objectif principal est d'accorder aux médias toute l'information nécessaire. Mais le travail du service de presse de la police n'est pas univoque. L'information que le service de presse accorde aux médias subit une sélection rigoureuse. Beaucoup de personnes en Russie savent qu'au Ministère des affaires intérieures de la Fédération de la Russie, on ne traite pas correctement les affaires de la coopération de ce Ministère avec les médias et les associations publiques. Ce travail est plutôt conçu comme une activité de propagande. L'administration centrale des affaires intérieures de la région de Tioumen a publié un texte « *Sur le perfectionnement du travail de la coopération avec les médias* ». Selon cette circulaire, le service de presse doit utiliser les possibilités que lui offrent les médias à des fins de propagande du point de vue du droit et de la justice. Le Service de

ANALYSES

presse de la police doit analyser toute information reçue et juger de la conformité de son contenu avec la conception de la politique d'information du Ministère des Affaires intérieures de la Fédération de Russie. On peut dire assurément qu'il s'agit d'une vision unidirectionnelle de l'information dans laquelle on souligne seulement le travail positif de la police, comme ce fut le cas du temps de l'union Soviétique. Or, on sait à quel point la présentation de l'information en URSS était limitée par l'extrême sévérité de la censure.

Nous allons citer quelques exemples pris dans les médias et dans lesquels il y a des déclarations ambiguës des représentants de la police russe. Bien sûr, la police est elle-même une organisation ambiguë : la police doit protéger les citoyens, mais en réalité les citoyens en ont plus peur que des criminels. L'ambiguïté dans le travail de la police russe se manifeste de plusieurs façons. La première chose que nous citons concerne l'attitude des policiers envers leur propre institution. Le 11 avril 2011, dans une émission à la radio, « *L'onde de la milice* », Rachid Nourgaliev, le Ministre des Affaires intérieures de la Russie, a déclaré qu'après le remplacement du nom « milice » par celui de « police », des changements positifs du travail policier se font déjà voir et ce, bien que le début de la réforme du Ministère des Affaires intérieures ne remonte qu'au premier mars, c'est-à-dire seulement un mois après. Cela concernant l'observation des droits et des libertés de l'homme et du citoyen, la légitimité, l'impartialité, l'ouverture et la publicité doivent s'imposer [www.radiomv.ru]. Le Ministre pense qu'il y a effectivement « observation des droits de l'homme », ce qui implique qu'il n'en était pas de même avant cette réforme ! C'est-à-dire qu'il a presque reconnu que les droits de l'homme étaient violés auparavant. Or l'opinion publique et l'opinion officielle du Ministère de l'intérieur sont différentes. Les sociologues russes du centre analytique « Levada-centre » déclarent que si l'on compare l'indice actuel avec celui relevé au temps de la milice (en novembre 2010), les changements importants de l'attitude de confiance des citoyens envers la police attendus par les officiels n'ont pas eu lieu : les deux tiers de la population russe n'ont toujours pas confiance dans leurs policiers. D'où le Ministre tient-il cette information sur l'attitude positive des Russes envers la police, alors qu'une grande partie des gens a conservé une attitude négative envers elle ? Par ailleurs, bien que les policiers annoncent qu'ils vont dire la vérité et faire régner la justice, leur attitude apparaît ambiguë aux yeux des citoyens et des journalistes. Le sens de ces messages reste obscur, car il n'y a aucune information crédible donnée sur les conditions de réalisation de l'enquête. « Les policiers tiennent un discours banal que n'importe qui peut tenir. Avec quatre mots : "Nous allons atteindre la vérité", ils calment habilement les journalistes et le public » [Belenkov, 2000]. En réalité, un tiers des crimes non découverts se cache derrière ces propos. Nous avons parlé avec les attachés de presse de la police de Tioumen sur le travail du service de presse régionale. Ils sont persuadés que leurs messages dans les médias sont clairs et sincères. Nous nous sommes adressée aussi au chef du service de presse pour savoir comment la police était ouverte au public ? Le chef du service de presse avait d'abord accepté de nous donner une interview en nous affirmant : « Oui, je vais répondre à toutes vos questions lors de notre rencontre », mais il nous fut par la suite impossible de reprendre contact avec lui. En fait, il n'a pas refusé l'interview, mais nous n'avons pas réussi à l'interroger.

Beaucoup d'articles concernant la révélation de faits de policiers ayant violé leurs pouvoirs fonctionnels et leurs droits sont mêmes présentés comme « de bonnes affaires ». Des policiers enquêtant sur des affaires semblables présentent les attitudes de leurs collègues comme « un grand mal » vu de l'extérieur, en oubliant qu'il s'agit de leurs collègues. Le Journal-Internet de Tioumen « Motor72.ru » a publié un article avec le titre « *la Tragédie sur Chirotnaya : la police ne croit pas à la faute du conducteur* » [www.motor72.ru]. Dans cet article, le journaliste dit que l'enquête réitérée des circonstances de la mort du jeune cycliste continue à Tioumen. Auparavant, la police avait refusé l'ouverture de l'affaire de droit commun, la faute du conducteur de la voiture n'ayant pas été prouvée. Plus tard, le bureau du procureur de la région de Tioumen a changé ce verdict, et a demandé d'ouvrir une nouvelle enquête. Mais l'enquête est retardée. Pourquoi ? Le chef du service de presse de la police a communiqué qu'ils sont de nouveau prêts à faire une enquête plus rigoureuse, mais la deuxième expertise est freinée parce qu'il n'y a pas assez de spécialistes en la matière. Et comme cela s'est révélé à l'étude des documents, l'auto expertise technique judiciaire est faite dans le même centre d'expertise criminelle. Le même centre d'expertise peut-il produire une analyse plus soignée du dossier ? Si oui, pourquoi retarde-t-il son travail ? À ce propos, le chef du service de presse a encore dit : « *Le garçon a violé le Code routier qui régit la traversée de la rue à pied. En outre, le virage à vélo n'a pas permis au conducteur d'éviter de heurter le cycliste sur la route. En dépit de la technologie moderne, le conducteur n'a pas pu freiner à temps* ». Pourquoi le policier justifie-t-il d'abord le comportement de la personne qui a heurté mortellement l'enfant ? Au dire du représentant de la police, celle-ci souhaite que l'affaire soit réglée selon les lois de la justice. La culpabilité devra être éclaircie devant la Cour, mais avant cela il faudra au moins instruire cette affaire de droit commun. Autre article du « Journal nouveau » ayant pour titre « *Accident d'automobile avec issue mortelle. La jeep a éperonné le taxi* » [www.novgaz-rzn.ru]. Dans cet article, le journaliste explique les conditions dans lesquelles s'est produit l'accident, il parle sur les victimes, et écrit sur le coupable : « *Selon des informations non confirmées, le conducteur du "Land Rover" est un agent de police* ». Il s'est révélé par la suite que le policier aurait démissionné deux jours avant l'accident... ! On dit cela dans la police où il a travaillé auparavant. C'est très étrange. Peut-être que l'auteur de l'accident ne voulait pas démissionner, mais qu'on l'a licencié « pour cas de force majeure ». De tels licenciements figurent souvent dans les médias. Par exemple, en 2009, un accident s'était produit, causé par un agent de la milice. Le coupable de l'accident était l'ancien assistant du commandant du service de la route de la milice. Il aurait été lui aussi licencié du service avant l'accident, selon une conjoncture étrange.

En Russie, l'information sur les crimes est toujours ambiguë. De la très longue liste des données concernant les accidents, ne sont publiés que ceux qui permettent de mettre en valeur le rôle de la police. Si nous prenons par exemple le résumé des opérations de la police de la région de Tioumen : « La semaine dernière, 580 demandes et messages des citoyens ont été déposés à la police. Vingt-deux crimes sont découverts à partir des plaintes déposées. C'est également durant cette période que l'on découvre 13 crimes réalisés antérieurement » [www.uvd.newtob.ru]. Mais cette information n'indique pas combien de crimes il y avait en tout en une semaine ni combien de crimes avaient eu lieu auparavant. Peut-

ANALYSES

être la police a-t-elle découvert vingt crimes sur plus de cinq cents ? Bien sûr, la présentation de l'information telle qu'elle fut faite était très correcte en termes de relations publiques, mais sûrement pas objective. Parce qu'elle est étroitement liée avec la société, la police se devrait pourtant de se montrer le plus possible objective.

Autre fait : un message sur une action spéciale qui avait été organisée par la police de la région de Tioumen parut sous le titre « le Signal ». Voilà ce que le service de presse de la police y exprimait : « *Au cours de l'opération de contrôle des citoyens réalisée au sujet du port d'objets et matières interdits, comme les substances narcotiques et psychotropes, fut organisé un contrôle des greniers et des sous-sols en vue d'un renforcement technique du travail de lutte contre le terrorisme, ainsi que des enquêtes sur les personnes sans domicile fixe. Nous avons organisé trois grands raids pour contrôler des marchés, des institutions diverses, et effectuer le contrôle sélectif d'organisations et d'institutions pour découvrir les personnes séjournant illégalement, ainsi que celles étant sous le coup d'une instruction criminelle* » [www.uvd.newtob.ru]. Après cette action, dans les forums, les gens relatèrent la conduite incorrecte des policiers, qui étaient encore des miliciens. C'est de nouveau une situation étrange qui résulta de ce raid. Cet article se contentait simplement de décrire ce qui avait été fait par la police, dont l'action était présentée comme bonne, orientée par le souci de la défendre les citoyens, alors que parallèlement à ce message les gens se plaignaient de cette action, disant que leurs droits avaient été violés, qu'il y avait eu des fautes commises par la police. Qu'est-ce que cela signifie ? Encore une fois, c'est un mauvais travail qui est présenté par les médias comme une activité productive.

Comment tout cela sera évalué ? Dans l'Union Soviétique, les agents du célèbre Commissariat du peuple des affaires intérieures parlaient de « la langue intérieure ». Sur la personne indésirable on faisait un rapport, où de tels propos pouvaient figurer : « Le Camarade X est un communiste qui accomplit attentivement son travail, va au théâtre avec sa femme tous les dimanches. Or, après ce rapport, en général, le camarade X était arrêté » [Kara-murza, 2001]. Peut-être la police utilisait-elle un langage secret, dans lequel il faut tout comprendre à rebours ? Le « oui » signifierait-il le « non » ? Un accord poli serait-il un refus sévère ? Certes, c'est sur de telles déclarations ambiguës que se construit la politique mondiale, car ces déclarations sont très souvent le propre des organismes gouvernementaux. Mais nous rappelons que la police est censée être étroitement liée avec la société, et que son travail consiste à révéler la réalité des faits et à tenir des propos vrais, sans provoquer la méfiance chez les citoyens. Les messages de la police doivent être objectifs, et ils ne doivent pas embrouiller le droit public. D'où cette question qui se pose très logiquement : « *Les portes de La Police sont-elles réellement ouvertes aux médias ? Et si elles sont fermées, peut être faut-il frapper ou sonner !* »

BERKUT Kristina
Université d'Etat de Tioumen
Institut des sciences humaines
cberkut@gmail.com

Bibliographie

- BARSUK K., *Expérience positive du travail de la police (milice) avec l'opinion publique*, Moscou : Press-book, 2006.
- BELENKOV R., *Milice*, Moscou : Ripol, 2000.
- KARA-MURZA S., *Civilisation soviétique*, Moscou : Veche, 2001.
- LEVIN M., "Les succès de la police", *Forbes Russia*, 1(89), 2011.
www.novgaz-rzn.ru/novosti/211(Consulté le 12/07/11)
- www.motor72.ru/tragediya-na-shirotnojj-miliciya-ne-verit-v-vinu-voditelya (Consulté le 20/03/12)
- www.radiomv.ru/pryamoj-razgovor/2011/04/04/98147593167/ (Consulté le 09/05/11)
- www.uvd.newtob.ru/index.php?option=com_content&view=article&id=155:2009-07-28-10-26-13&catid=1:latest-news&Itemid=50 (Consulté le 15/07/11)
- www.uvd.newtob.ru/index.php?option=com_content&view=article&id=157:-lr&catid=1:latest-news&Itemid=50 (Consulté le 15/07/11)
- www.uvd.newtob.ru/index.php?option=com_content&view=article&id=483:2011-05-11-09-15-29&catid=1:latest-news&Itemid=50 (Consulté le 15/07/11)